



Assemblée générale

Distr. générale
6 juin 2011
Français
Original : anglais

**Réunion à composition non limitée d'experts
gouvernementaux sur la mise en œuvre
du Programme d'action en vue de prévenir,
combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**

New York, 9-13 mai 2011

**Rapport de la Réunion à composition non limitée
d'experts gouvernementaux sur la mise en œuvre
du Programme d'action en vue de prévenir,
combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**

I. Introduction

1. Dans sa résolution 63/72 concernant la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Assemblée générale a décidé de tenir, au plus tard en 2011, une réunion à composition non limitée d'experts gouvernementaux d'une durée d'une semaine qui serait chargée d'examiner les problèmes de mise en œuvre et les solutions possibles relativement à des questions et thèmes particuliers, notamment la coopération et l'assistance internationales.
2. Dans sa résolution 64/50, l'Assemblée générale a rappelé sa décision de convoquer une réunion à composition non limitée d'experts gouvernementaux.
3. Dans sa résolution 65/64, l'Assemblée générale a décidé qu'en application de sa résolution 64/50, la réunion d'experts gouvernementaux chargée d'examiner les principaux problèmes de mise en œuvre et solutions possibles en rapport avec des questions et thèmes particuliers, notamment la coopération et l'assistance internationales, se tiendrait à New York du 9 au 13 mai 2011.



II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée de la Réunion

4. La Réunion à composition non limitée d'experts gouvernementaux sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York du 9 au 13 mai 2011. Neuf séances plénières ont été tenues en vue d'examiner les principaux problèmes de mise en œuvre et solutions possibles en rapport avec des questions et thèmes particuliers, notamment la coopération et l'assistance internationales.

5. Des services de secrétariat ont été fournis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Le Bureau des affaires de désarmement a fourni un appui sur des questions de fond.

6. La Réunion a été ouverte par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, Sergio Duarte, qui a prononcé une déclaration. Le Haut-Représentant a également procédé à l'élection du Président de la Réunion.

B. Bureaux

7. À la 1^{re} séance, le 9 mai 2011, M. Jim McLay (Nouvelle-Zélande) a été élu par acclamation Président de la Réunion.

8. À sa 2^e séance, également le 9 mai 2011, la Réunion a élu par acclamation le Bureau ci-après :

Vice-Présidents :

Philippines, Bulgarie et Sainte-Lucie.

9. À sa 5^e séance, le 11 mai, la Réunion a également élu par acclamation le membre ci-après du Bureau :

Vice-Président :

Nigéria.

C. Adoption de l'ordre du jour

10. À sa 1^{re} séance, la Réunion a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote A/CONF.192/MGE/2011/L.1/Rev.1, tel que révisé oralement, comme indiqué ci-après :

1. Ouverture de la Réunion par le Haut-Représentant aux affaires de désarmement.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
5. Introduction à la question.

6. Examen des principaux problèmes de mise en œuvre et des solutions possibles relativement à l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, notamment la coopération et l'assistance internationales :
 - a) Marquage;
 - b) Enregistrement des armes;
 - c) Coopération en matière de traçage;
 - d) Dispositifs nationaux;
 - e) Coopération régionale;
 - f) Assistance internationale et renforcement des capacités.
7. Questions connexes et examen et adoption du rapport de la Réunion :
 - a) Questions connexes;
 - b) Examen et adoption du rapport de la Réunion.

11. À la même séance, la Réunion a examiné et adopté le programme de travail (A/CONF.192/MGE/2011/L.2) tel que révisé oralement, qui a par la suite été distribué sous la cote A/CONF.192/MGE/2011/L.2/Rev.1.

D. Règlement intérieur

12. La Réunion s'est tenue conformément au Règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/L.1) qui a été appliqué *mutatis mutandis*.

13. À la 1^{re} séance, conformément aux alinéas a) et b) de l'article 63 du Règlement intérieur, une décision a été adoptée au sujet de la participation d'organisations non gouvernementales aux travaux de la Réunion.

E. Documentation

14. Les documents thématiques présentés par le Président de la Réunion sont publiés sous la cote A/CONF.192/MGE/2011/CRP.1.

15. La liste des participants à la Réunion est publiée sous la cote A/CONF.192/MGE/2011/INF/1/Rev.1.

III. Déroulement des travaux

16. À sa 1^{re} séance, la Réunion a examiné la question de l'organisation de ses travaux et de la présentation de la question. Le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement a fait une déclaration.

17. À la même séance, le Président de la Réunion a prononcé une déclaration liminaire. Des déclarations ont été faites par le représentant de la Suisse, en sa qualité de Président du Groupe de travail à composition non limitée chargé de

négocier un projet d'instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre, ainsi que par les représentants de l'Égypte et des États-Unis, en leur qualité de modérateurs des séances des troisième et quatrième Réunions biennales des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui ont été consacrées à l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Des déclarations ont en outre été faites par les représentants de la Bolivie (État plurinational de) (au nom de la Communauté andine), du Soudan, de Cuba et de la République démocratique du Congo. Un représentant du projet Small Arms Survey a fait une déclaration, comme l'ont également fait différents experts qui ont aussi présenté des exposés consacrés à des pays précis.

18. À ses 2^e et 3^e séances, les 9 et 10 mai 2011, la Réunion a examiné le point 6 a) de son ordre du jour.

19. À ses 3^e et 4^e séances, le 10 mai 2011, la Réunion a examiné le point 6 b) de son ordre du jour et entamé l'examen du point 6 c).

20. À ses 5^e et 6^e séances, le 11 mai 2011, la Réunion a examiné le point 6 c) de son ordre du jour et entamé l'examen du point 6 d).

21. À sa 7^e séance, le 12 mai 2011, la Réunion a poursuivi l'examen du point 6 d) de son ordre du jour.

22. À sa 8^e séance, le 12 mai 2011, la Réunion a examiné le point 6 e) de son ordre du jour.

23. À sa 9^e séance, le 13 mai 2011, la Réunion a examiné les points 6 f) et 7 a) de son ordre du jour.

24. À sa 10^e séance, le 13 mai 2011, la Réunion a examiné le point 7 b) de son ordre du jour.

Déclarations d'organisations non gouvernementales

25. À la 9^e séance, des déclarations ont été faites par des représentants d'organisations non gouvernementales.

IV. Examen et adoption du rapport

26. À la 10^e séance, tenue le 13 mai 2011, au titre du point 7 b) de l'ordre du jour, le Président a présenté aux délégations un résumé des débats établi à l'issue de consultations approfondies avec ces dernières, dont le texte est reproduit aux paragraphes 27 à 37 ci-après.

27. Lors des débats, les participants ont souligné qu'il importait de poursuivre l'application intégrale du Programme d'action qui constituait le cadre principal dans lequel s'inscrivaient les mesures prises par la communauté internationale en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que de l'Instrument international.

28. Les participants ont réaffirmé leur volonté de respecter et de défendre résolument le droit international ainsi que les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et ont rappelé, notamment, les buts et principes dont il est fait mention dans le préambule du Programme d'action.

29. Les participants ont débattu essentiellement des cadres nationaux, de la coopération régionale, de l'assistance internationale et du renforcement des capacités.

30. Les participants ont reconnu que le marquage, l'enregistrement et le traçage des armes étaient des activités qui se renforçaient mutuellement et qui devraient faire partie intégrante des efforts nationaux visant à limiter les armes légères. Ils ont aussi noté que la présence de cadres nationaux efficaces et d'une coopération active aux niveaux régional et international, de même que la fourniture d'une assistance, sur demande, et le renforcement des capacités à l'échelle nationale jouaient un rôle capital dans l'application intégrale de l'Instrument international ainsi que des dispositions pertinentes du Programme d'action.

31. Lors des débats qui ont eu lieu au titre du point 6 a) de l'ordre du jour, les parties ont échangé des informations et partagé des données d'expérience sur les politiques et pratiques en matière de marquage suivies à l'échelle nationale, ainsi que sur les problèmes qui faisaient obstacle à la mise en œuvre et les solutions susceptibles de remédier à ces difficultés. Les participants ont également examiné les pratiques optimales, les enseignements tirés et les mesures concrètes susceptibles d'assurer un marquage fiable et adéquat des armes légères.

32. Lors des débats qui ont eu lieu au titre du point 6 b) de l'ordre du jour, les participants ont échangé des informations et partagé des données d'expérience sur les politiques et pratiques en matière d'enregistrement suivies à l'échelle nationale, ainsi que sur les problèmes qui faisaient obstacle à la mise en œuvre et les possibilités de remédier à ces difficultés. Les participants ont également échangé des vues sur les pratiques optimales et les enseignements tirés et se sont penchés sur les mesures concrètes propres à assurer un enregistrement exact et efficace.

33. Lors des débats qui se sont tenus au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, les participants ont échangé des informations et partagé des données d'expérience sur la coopération en matière de traçage, notamment les politiques, processus et pratiques suivis en la matière et les instruments utilisés à cette fin, ainsi que les problèmes qui faisaient obstacle à la mise en œuvre et les possibilités de remédier à ces difficultés. Les participants ont également échangé des vues sur les pratiques optimales, les enseignements tirés et les mesures concrètes propres à renforcer et à rendre plus efficace la coopération dans le domaine du traçage des armes légères.

34. Lors des débats qui ont eu lieu au titre du point 6 d) de l'ordre du jour, les participants ont échangé des informations sur les politiques et pratiques suivies à l'échelle nationale, ainsi que sur les problèmes qui faisaient obstacle à la mise en œuvre et les possibilités de remédier à ces difficultés, s'agissant des cadres nationaux destinés à appuyer l'application intégrale du Programme d'action et de l'Instrument international.

35. Lors des débats qui se sont tenus au titre du point 6 e) de l'ordre du jour, les participants ont échangé des informations et partagé des données d'expérience sur les efforts de coopération régionale visant à appuyer l'application intégrale du Programme d'action et de l'Instrument international.

36. Lors des débats qui ont eu lieu au titre du point 6 f) de l'ordre du jour, les participants ont échangé des informations et partagé des données d'expérience sur les problèmes qui faisaient obstacle à la mise en œuvre et les possibilités de remédier à ces difficultés, s'agissant de la fourniture d'une assistance internationale sur demande et du renforcement des capacités aux fins de l'application intégrale du Programme d'action et de l'Instrument international.

37. Lors des débats et sans préjuger des vues d'autres participants, d'aucuns ont indiqué qu'ils considéraient certaines questions comme importantes pour l'application du Programme d'action et de l'Instrument international. D'autres participants ont exprimé des avis différents. Les questions controversées sont les suivantes :

a) L'opportunité d'inclure les munitions pour armes légères dans les cadres internationaux pertinents et la nécessité de traiter le problème du transfert transfrontière de ces munitions;

b) Le marquage, l'enregistrement et le traçage des munitions pour armes légères et de petit calibre, à propos desquels un certain nombre d'experts ont, au cours de la Réunion, échangé des informations sur les pratiques suivies à l'échelle nationale et signalé des problèmes;

c) L'opportunité d'un instrument juridiquement contraignant sur le marquage, l'enregistrement et le traçage;

d) L'opportunité de mesures visant à renforcer la capacité des États à prévenir et combattre le commerce transfrontière illicite des armes légères et de petit calibre, grâce à la coopération régionale, à l'assistance technique, à la formation et à des exercices conjoints;

e) Les liens entre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants et de minéraux précieux et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre;

f) Les questions d'offre et de demande;

g) La possession par des civils d'armes légères et de petit calibre;

h) Le transfert de technologies pertinentes aux États en développement de manière non discriminatoire;

i) Les liens entre sécurité, violence armée, développement et droits de l'homme;

j) Le rôle potentiel de réunions d'experts gouvernementaux à composition non limitée supplémentaires dans le cadre des mécanismes de suivi du Programme d'action;

k) D'autres questions intéressant le Programme d'action et ne relevant pas des thèmes principaux de la présente réunion, telles que la gestion efficace des stocks, l'élimination des armes, les activités de courtage illicites et la gestion efficace des armes légères tout au long de leur cycle de vie.

38. Le Président a appelé l'attention des participants sur un récapitulatif des vues exprimées lors de la Réunion (A/CONF.192/MGE/2011/CRP.3), qui avait été établi sous son égide.

39. À la 10^e séance également, le 13 mai 2011, les participants à la Réunion à composition non limitée d'experts gouvernementaux sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ont examiné le rapport de cette réunion et l'ont adopté par consensus.
